

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (DEAP)

GRETA des Hauts-de-Seine (92)

Ouverture de la formation sous réserve de réception de l'autorisation d'accueil de la Région Ile de France - 4 lieux de formation
: - Etienne Jules Marey (Boulogne-Billancourt) - René Auffray (Clichy) - Jean Jaurès (Chatenay-Malabry) - Gustave Eiffel (Rueil-Malmaison)

OBJECTIFS

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépitage.

La formation permettant l'obtention de la certification est dispensée par les IFAP agréés à cet effet. Elle est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

CONTENU

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API).

Suivi pédagogique individualisé des apprenants.

Travaux personnels guidés (TPG) .

- Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

- Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

- Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

- Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

- Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

[Programme détaillé de la formation](#)

TAUX DE RÉUSSITE

100%

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Compte Personnel de Formation
- Salarié

DURÉE

De 1540 h, dont 770 h en entreprise

DATES

Date de début : 25 août 2025

Date de fin : 17 juillet 2026

PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

1° Savoir lire, écrire et compter (niveau fin de 3ème)

2° Avoir un projet professionnel dans le secteur sanitaire et social

3° Capacité à accepter les contraintes de la formation :

- Trajet
- Ponctualité et assiduité
- Organisation personnelle
- Travail à la maison

Avoir réussi la sélection d'entrée (dossier et entretien).

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (ex IV)

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Diplôme / unité de diplôme
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien.
(Appréciation des connaissances, des aptitudes et de la motivation du candidat)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités :

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile (maternité, service hospitalier, structure d'accueil de la petite enfance, en crèche, halte-garderie, à domicile...).
Type d'emplois accessibles : Auxiliaire de puériculture

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Session de recrutement du 24 mars au 10 juin 2025

La procédure d'inscription aux épreuves de sélection AP se fait en deux temps :

1) Un formulaire en ligne à renseigner (voir lien ci-dessous) au plus tard le jeudi 05 juin 2025 11h59 délai de rigueur.

2) Vous pouvez déposer votre dossier soit :

- sur un espace partagé (guide envoyé par mail après validation du questionnaire).
Au plus tard le mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur
- Par courrier à l'adresse suivante: Greta92, inscription aux épreuves de sélection DEAP/DEAS, 41 rue des 3 Fontanot 92000 Nanterre. Au plus tard le mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi
Pour que l'inscription soit effective, il est impératif que le candidat ait déposé les pièces demandées sur l'espace partagé au plus tard le 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur.
Après cette date, aucune inscription ne pourra être retenue.

[IFAP R.Auffray \(Clichy\)](#)

[IFAP G.Eiffel \(Rueil-Malmaison\)](#)

[IFAP M.M.Manouchian \(Chatenay-Malabry\)](#)

[IFAP E-J.Marey \(Boulogne-Billancourt\)](#)

Salariés attention, les dossiers doivent être déposés complets à Transitions Pro Île-de-France au plus tard 3 mois avant le début de votre formation si vous êtes en CDI ou intérimaire, 2 mois avant le début de votre formation si vous êtes en CDD ou intermittent(e) du spectacle.

retrouvez toute l'info sur : [Transition Pro Ile de France](#)

COÛT

Tarif tout public pour un parcours type (durée variable selon positionnement) : 9 856€ .Formation prise en charge pour les demandeurs d'emploi par la Région Île-de-France. Individuels : nous consulter. Prix en vigueur au 01/03/2024

FINANCEMENT

- Auto-financement
- Région Ile-de-France
- Entreprise et OPCO
- Projet de transition Pro
- Fonds social européen FSE

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Santé, social

CONTACT

Agence commerciale
Téléphone : 01 46 99 92 92
Email : contact@greta-92.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Carole Marie
contact@greta-92.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) stagiaire en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.
Les équipes du Greta sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation.